



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie  
Document d'accompagnement n°2 :  
Fiche explicative de la mesure  
2060

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Pollutions historiques et accidentelles

Sous-thème(s) : Sédiments

## **Caractérisation des sédiments**

### **1. Libellé de la mesure**

***Poursuivre la caractérisation des sédiments dans les cours d'eau non navigables et installer un réseau de mesure quantitative des sédiments.***

### **2. Explicatif du libellé**

Les matières en suspension (MES) dans les eaux de surface sont des particules organiques et minérales d'origines très variées, amenées ou produites par des facteurs naturels (érosion hydrique des sols, production de plancton, décomposition de matière morte d'origine végétale ou animale,...) et anthropiques (rejets d'eaux usées urbaines ou industrielles, effluents d'élevage,...). Au cours de leur cheminement, ces particules sédimentent et s'accumulent au fond des cours d'eau, où elles rejoignent d'autres matériaux plus grossiers (cailloux, graviers, sables...).

Ce phénomène naturel est accentué par des facteurs anthropiques qui renforcent l'apport de particules sédimentables (pratiques agricoles favorisant l'érosion, imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement,...)..

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

Dans l'établissement de la qualité des sédiments comme elle est définie dans la législation wallonne en vigueur (AGW1995/1999), l'épaisseur complète du sédiment est envisagée et pas uniquement la couche superficielle.

Seule la couche supérieure du sédiment (quelques mm voire cm) qui est vraiment en contact avec l'eau, est la zone où les échanges, s'ils sont possibles, peuvent se produire. Ceci implique que l'état des lieux de la qualité des sédiments ne donne pas une information sur le risque qu'un sédiment puisse influencer la qualité de la colonne d'eau. Il faudrait en tenir compte lors des estimations des volumes de sédiments contaminés à retirer.

Concernant la plupart des contaminants organiques, très hydrophobes, cet échange est très limité, ces molécules préférant les particules fines ou les matières organiques à l'eau.

Dans ce contexte d'incertitude, il est envisagé de :

- Poursuivre la caractérisation des sédiments dans les cours d'eau non navigables.
- Installer un réseau de mesure quantitative des sédiments.